

trouve curieux que l'honorable député s'en prenne ce soir exclusivement à la France, et qu'il ne nous demande pas pourquoi nous n'avons pas également fait des représentations directes à d'autres pays et pourquoi nous en avons fait seulement à la Grande-Bretagne. Nous en avons fait, bien sûr, à la Grande-Bretagne, parce que c'était avant la conférence du Commonwealth et que nous craignons que le cours que voulait suivre le gouvernement de la Grande-Bretagne ferait éclater le Commonwealth.

* * *

AFFAIRES INDIENNES—LES PARCS NATIONAUX—QUÉBEC—
L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC EN MAURICIE—LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SKI À SAINT-GÉRARD

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, la question posée à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 20 janvier 1971, met en doute la responsabilité du ministre en ce qui a trait à la décision des experts gouvernementaux relativement à l'entrée du parc national de la Mauricie.

Il est donc important et même urgent de clarifier cette question, afin que l'honorable ministre puisse dissiper nos doutes.

Le Nouvelliste, quotidien de la Mauricie, laissait supposer, il y a une quinzaine de jours, que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et député de Saint-Maurice pouvait être plus ou moins directement en cause dans un conflit d'intérêts, relativement à l'entrée du parc national de la Mauricie et à un projet de développement de ski.

Le ministre s'est indigné et il a dit que ces «accusations ou insinuations» étaient sans fondement. Nous prenons sa parole, mais afin d'éviter toute équivoque qui mettrait en doute son intégrité, je crois qu'il pourrait répondre précisément aux questions suivantes:

Doit-on établir un lien entre le voyage à Hawaii, le Centre de ski à Saint-Gérard et l'entrée du parc national?

Le ministre s'est-il effectivement rendu à Hawaii? Quel motif a provoqué son retour? Savait-il que deux hommes d'affaires de la région de la Mauricie s'y trouvaient?

Le ministre peut-il nous dire s'il était au courant du centre de ski de Saint-Gérard et a-t-il collaboré à ce projet de quelque façon que ce soit?

Le ministre a-t-il des relations fréquentes avec ces hommes d'affaires?

Comment le ministre explique-t-il que ces hommes d'affaires prennent des options sur des terrains à Saint-Gérard lorsque, effectivement, on sait, d'une part, que l'entrée du parc national pourrait venir en aide à leur projet et, d'autre part, que le lieu de cette entrée n'est pas encore publiquement connu?

[M. Ouellet.]

Le ministre peut-il affirmer qu'il n'y a aucun lien entre ces hommes d'affaires qui investissent des sommes considérables à cet endroit et la possibilité qu'ils puissent bénéficier du choix du site de l'entrée du parc?

Est-ce que le ministre a discuté avec M. Matteau, par exemple, des possibilités quant au site de l'entrée du parc national?

Le ministre a-t-il eu connaissance d'un mémoire proposant l'entrée du parc à Saint-Gérard? Est-ce vrai qu'un fonctionnaire du ministère aurait déclaré à celui qui a présenté ce mémoire: Laissez tomber, tout a été réglé?

Le ministre a-t-il des relations avec M. Guy Suzor?

Enfin, quel est actuellement le site d'entrée le plus probable du parc national?

La population de la Mauricie voudrait, monsieur le président, des réponses à tous ces points d'interrogation.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je pense que mon honorable ami a lu *Le Nouvelliste* un peu en retard, car s'il l'avait lu mardi dernier, il aurait vu que *Le Nouvelliste*, qui avait posé ces mêmes questions, a été satisfait des réponses que j'ai données à l'effet que, tout d'abord, l'entrée du parc n'est pas connue, ne serait pas connue avant quelque temps, que le centre de ski en question est loin en dehors du parc et que, deuxièmement, ces hommes qui veulent investir dans la Mauricie m'ont demandé si le gouvernement fédéral pouvait les aider. Et j'ai dit que le gouvernement fédéral n'avait aucun programme visant à les aider.

Seulement, si des Américains avaient voulu investir dans ce projet, on les aurait reçus à l'hôtel de ville, on leur aurait servi un «cocktail», on leur aurait fait signer le livre d'or. Mais comme ce sont des Canadiens français qui veulent risquer quelques dollars pour le bien-être de la population et pour créer quelques emplois en hiver, on a posé des questions.

Monsieur l'Orateur, j'ai répondu et, le lendemain, dans sa page éditoriale *Le Nouvelliste* déclarait dans un article intitulé:

«NOUS N'AVONS AUCUNE RAISON DE DOUTER DE M^o CHRÉTIEN.»

M^o Chrétien n'a pas tardé à réagir en déclarant sans fondement les «accusations ou insinuations» contenues dans les articles en question. Le député de Saint-Maurice a précisé «qu'aucune décision n'a encore été prise concernant l'entrée du parc national de la Mauricie. Personne ne possède d'information privilégiée à ce sujet. Cette décision devrait être prise par les planificateurs de la direction des parcs nationaux en se basant sur des considérations d'ordre technique».

En outre, le ministre Chrétien a signalé «qu'il n'y avait et qu'il n'y aura aucune relation entre le choix de l'entrée du parc et le projet de centre de ski proposé dans la région de Saint-Gérard-des-Laurentides».

Cette mise au point devrait mettre fin à ce débat. Nous n'avons aucune raison valable et sérieuse de douter de la parole du député de Saint-Maurice. Un point d'interrogation était posé et M. Chrétien y a répondu en toute honnêteté.

D'ailleurs, M^o Jean Chrétien est en politique depuis une dizaine d'années et jamais au grand jamais son honnêteté et son intégrité n'ont été mises en doute une seule fois. Le premier ministre Pearson avait reconnu les qualités et la compétence du député de Saint-Maurice en le nommant ministre d'État en 1967.